Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 72 (1946)

Heft: 5

Artikel: L'aménagement de la place du château, à Nyon

Autor: Pelichet, Edgar

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-54618

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'aménagement de la place du château, à Nyon.

Au centre de la partie la plus ancienne de la ville de Nyon, tout près du château, se situe une place d'aspect irrégulier et que les Nyonnais voudraient améliorer.

Au nord et au sud, l'emplacement est bordé de maisons de diverses époques, jusqu'au milieu du XIXe siècle, implantées avec un peu de fantaisie. A l'est, le château ferme la place, tandis qu'à l'ouest passe la Grand'Rue, avec de hautes maisons du XVIIe et du XVIIIe siècles.

Le centre de la place, du côté de l'est, est occupé par un îlot d'immeubles en mauvais état : les anciennes écuries du château, transformées en un petit théâtre il y a quatre-vingts ans, et des maisons locatives dont la profondeur atteint une vingtaine de mètres.

L'idée de dégager la place de cet îlot fut émise pour la première fois au XVIIIe siècle; un projet fut demandé à Delagrange, l'architecte de la Cour au Chantre, à Vevey; il traita déjà ce groupe d'immeubles de « quelques mauvaises maisons ». L'idée est revenue au jour en 1928 et depuis cette année, on en discute assez sérieusement, à Nyon; la Commune a acheté tout le lot, pour pouvoir cas échéant en disposer.

En 1929, le peintre François Jacques traça à l'aquarelle deux tableaux, celui de la place dans son aspect actuel et celui, imaginé, de ce qu'elle deviendrait sans l'îlot.

Les arguments avancés pour justifier la démolition du bloc sont les suivants:

1º les maisons qui le composent sont en très mauvais état ; elles sont insalubres ; elles sont laides ;

2º la place, agrandie par la démolition, serait fort utile au centre de Nyon en bien des circonstances;

3º la démolition dégagerait le château, à peu près



Fig. 8. - Etat actuel.

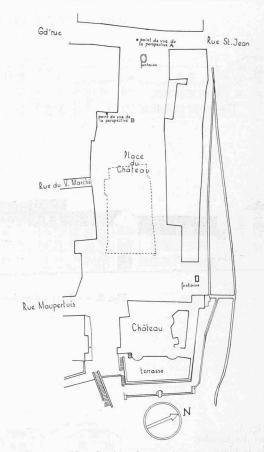


Fig. 1. — Plan de situation. — Echelle 1 : 1500. Le pointillé indique l'emplacement de l'îlot insalubre.

invisible de la Grand-Rue, actuellement; elle permettrait d'avoir une échappée vers le lac, qui est également caché aujourd'hui en cet endroit.

Les adversaires de la démolition avancent de leur côté les arguments suivants :

1º le château ne gagnera rien à être dégagé; il n'est pas une « dominante » suffisante pour en faire un fond de place;

2º la trouée vers le lac, au fond de la place serait désagréable : une place demande à être fermée ;

3º la démolition de l'îlot central dégagera une série de



Fig. 7. — Vue perspective de l'état futur, prise du point A, du plan de situation, figure 1.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CHATEAU A NYON

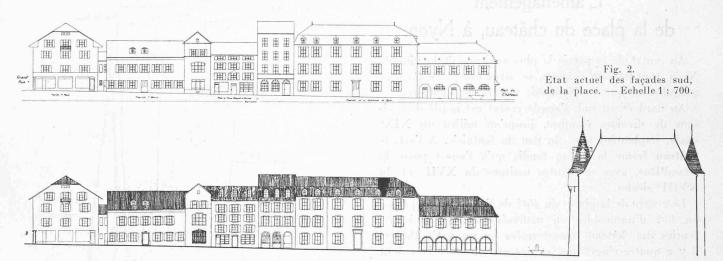


Fig. 3. — Etat futur des façades sud de la place. — Echelle 1 : 700.

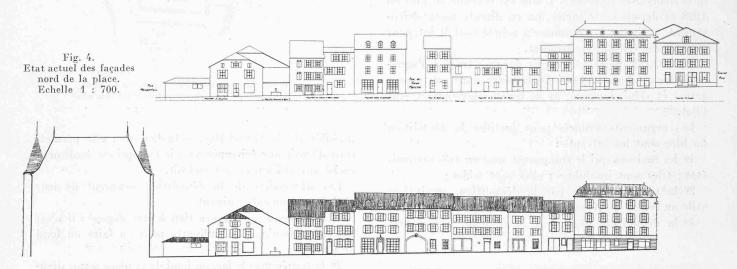


Fig. 5. — Etat futur des façades nord de la place. — Echelle 1:700.



Fig. 9. — Vue perspective de l'état futur, prise du point B, du plan de situation, figure 1.

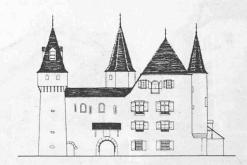


Fig. 6. — Relevé de la façade ouest du château, à la même échelle que les façades de la place. — Ech. 1:700.

façades peu visibles aujourd'hui, dans les maisons qui bordent la place; ces façades sont laides; en supprimant une laideur, on en dégagerait une autre;

4º au milieu de la rangée des maisons sises au sud arrive une petite rue, celle du Vieux-Marché; elle fera un trou désagréable.

Ne sachant trop que penser du problème ainsi posé, dans ses grandes lignes, l'Association des Intérêts de Nyon s'est adressée à M. Marc Piccard, architecte F. A. S. à Lausanne. Elle lui a demandé que faire, que recommander, quelle position prendre dans le débat.

M. Piccard a déposé son projet et son rapport. Il recommande la démolition de l'îlot central après la mise en ordre du reste de la place; il signale comment procéder à cette mise en ordre. Reprenons avec lui certains points du problème.

Le château fera un fond de place excellent; c'est une dominante; sa plus basse corniche dépasse de plusieurs mètres la plus haute corniche des maisons bordières de la place.

La trouée vers le lac est menue, sous un bosquet d'arbres; elle sera agréable, car le château est situé au haut d'un promontoire, tel une sentinelle avancée, montant la garde au-dessus du lac. Il convient d'accentuer ce caractère, ce que permettra précisément le dégagement proposé.

L'ensemble des façades des maisons longeant la place est facile à améliorer. Quelques-unes sont même fort belles. Il n'est besoin que d'assurer une unité en procédant à quelques améliorations et surtout à des adjonctions. C'est là qu'est le problème. M. Marc Piccard analyse la célèbre place de Stein-am-Rhein; il y découvre que les façades ne sont pas alignées, que les fenêtres y sont à tous les niveaux, comme les corniches et les faîtes des toitures; ce qui en fait le charme, ce n'est pas l'uniformité inexistante de maisons dont chacune a sa personnalité, mais une harmonie de matériaux, de teintes, d'esprit en un mot, harmonie qui pourra être obtenue à Nyon.

Le trou de la rue du Vieux-Marché serait bouché en construisant là un immeuble sous lequel une voûte laisserait naître cette rue. Quelques toitures sont trop basses, dénudant des mitoyens aveugles et déchirant la ligne des toitures ; il suffirait de rehausser ces maisons ; l'un des bâtiments, celui de la bourse communale, a un étage de trop ; on pourrait le dissimuler dans un toit mansard, dont il y a déjà, le long de la place, de nombreux échantillons.

Bref, M. Piccard apporte aux questions qui lui ont été posées des réponses précises, justifiées; il a fait son étude au moyen de relevés extrêmement exacts, afin de ne rien laisser d'approximatif, de vague, de douteux, dans ses conclusions.

L'auteur de ces lignes, qui désire par-dessus tout conserver à sa ville natale son caractère et ses beautés prend la liberté d'ajouter qu'il ne craint pas la réalisation du projet de M. Piccard; le château de Nyon a été conçu, à la fin du XIIe siècle, comme une forteresse; au XVIe siècle, il a été remanié par les Bernois, qui en ont fait encore une forteresse; ce petit fort était dégagé non seulement à l'extérieur de la colline de la haute ville, mais aussi vers l'intérieur de la cité; de ce côté, face à la place actuelle du château, il était ceinturé d'un fossé et d'une « chemise », muraille à un étage, avec un chemin de ronde et archères.

Ce n'est que lorsque l'artillerie fit des progrès qui rendirent impossible une défense contre une attaque venue de l'intérieur de la ville que les propriétaires du château, les Bernois, laissèrent construire la rangée nord des maisons de la place, qui sont toutes appuyées contre l'ancien rempart de la ville, et l'îlot central. La plus ancienne de ces maisons est du XVIIe siècle. Il résulte de ces considérations qu'en supprimant l'îlot on rétablirait un état antérieur, contemporain de la dernière transformation du château; on ne créerait rien d'artificiel. La place serait en relation directe avec la Grand-Rue et il serait possible de jouir de la vue du château depuis cette rue, qui est la principale de Nyon.

Il faut, à l'endroit d'un château, ne pas poser le problème comme on le fait envers une cathédrale, qui n'a jamais eu besoin d'un glacis pour son artillerie!

La longueur de la place n'est nullement à craindre. Nombreux sont en Suisse, dans les vieilles villes, les exemples de places allongées ou de rues élargies en forme de place.

Le choix excellent de M. Piccard signifiait qu'on voulait l'avis d'une personne neutre, étrangère aux influences locales, un architecte qualifié et dont l'indépendance, dégagée des entraves d'une «école», connaît fort bien l'esprit vaudois.

EDGAR PELICHET, avocat.

DIVERS

Concours de la Fondation Denzler.

L'Association suisse des Electriciens, se basant sur les statuts de la Fondation Denzler, a mis au concours les thèmes suivants ¹:

5e thème de concours.

Mettre au point une méthode de mesure capable de remplacer intégralement et de façon générale l'éclateur à sphères (spintermètre) utilisé pour les essais de recherches et de réception dans les laboratoires à haute tension et les platesformes d'essais, sans présenter les désavantages de l'éclateur, pour la mesure

- a) de la valeur de crête de tensions alternatives de 50 Hz (ou également de $16^2/_3$ Hz) à courbe de forme quelconque, comprises entre $\sqrt{2}\cdot 5$ et $\sqrt{2}\cdot 1000$ kV environ, ou
- b) de la valeur de crête de tensions de choc dans la même étendue, c'est-à-dire comprises entre 7 et 1400 kV environ ou
- c) de la valeur de crête de tensions alternatives et detensions de choc dans la même étendue [a) et b) combinés].

 $^{^1}$ Voir les détails dans les $Bulletins~A.\,S.\,E.,~1945,~N^{\circ}~13,~p.~389,~et~N^{\circ}~26.~p.~883.$